

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

BOUGIE PARFUMEE BALADE EN FORET

Version n° : 1
Date de révision : 15/08/2021

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit.

Nom du produit : **BOUGIE PARFUMEE BALADE EN FORET**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Utilisation : Bougie Parfumée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise : **Reynald Guyon /
COMME UN AMOUR**
Adresse : 8 rue Louis Aragon
Ville : 14160 Dives sur Mer
Pays : France
N° Tél. : +33 (0)2 31 91 42 84
Email : Msm101@aol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Ce produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE
Ce produit n'est pas classé dangereux selon le règlement CE 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention de danger : Attention

| Code de danger | Mentions de danger |
|----------------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

BOUGIE PARFUMEE BALADE EN FORET

Version n° : 1

Date de révision : 15/08/2021

| Substances induisant une classification |
|--|
| benzyl salicylate |
| 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone |
| isoeugenol |
| eugenol |
| alpha-methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocinnamic aldehyde (mmdhca) |
| alpha, alpha-dimethyl-p-ethylphenylpropanal (component 1 - floralozone) |
| methyl cedryl ether |
| d-limonene (r)-p-mentha-1,8-diene |
| delta-3-carene |
| pinenes (alpha+beta) |
| l-b-bisabolene |
| methyl atrarate |
| beta-caryophyllene |

2.3. Autres dangers.

Néant.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

| Dosage | Substances | N° CAS | N° EINECS / N° ELINCS | N° Enregistrement | Classification Règlement (CE) 1272 /2008 |
|--------|--|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|--|
| 0,80% | methyl cedryl ether (New identifiers = CAS 1 67874-81-1 / EINECS 267-510-5) | 19870-74-7 (EC-List : ID) | ---- | 01-2120228335-61-xxxx | Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400; Skin Sens. 1B, H317; |
| 0,59% | benzyl salicylate | 118-58-1 | 204-262-9 | 01-2119969442-31-xxxx | Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412; |
| 0,28% | beta-caryophyllene | 87-44-5 | 201-746-1 | 01-2120745237-53-xxxx | Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 4, H413; Asp. Tox. 1, H304; |
| 0,27% | 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone (Reaction Mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one) | 54464-57-2 (EC-List : 915-730-3) | ---- | 01-2119489989-04-xxxx | Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 1, H410; |
| 0,16% | alpha-methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocinnamic aldehyde (mmdhca) | 1205-17-0 | 214-881-6 | 01-2120740119-58-xxxx | Skin Sens. 1B, H317; Repr. 2, H361; Aquatic Chronic 2, H411; |
| 0,08% | alpha-pinene | 80-56-8 | 201-291-9 | 01-2119519223-49-xxxx | Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400; Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315; Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H302; Asp. Tox. 1, H304; |
| 0,07% | eugenol | 97-53-0 | 202-589-1 | 01-2119971802-33-xxxx | Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319; |

Pour le texte complet des phrases H ou des classes des catégories de danger mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

BOUGIE PARFUMEE BALADE EN FORET

Version n° : 1

Date de révision : 15/08/2021

4. PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation excessive, emmener la personne à l'air libre et la maintenir en position de repos. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et rincer abondamment au moins 20 minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant une vingtaine de minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés.

Néant.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Néant.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteur de type poudre/mousse ou CO₂. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas diriger un jet d'eau directement sur le produit enflammé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

La combustion libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers.

Prévenir l'échauffement des conteneurs à l'aide de rideaux d'eau.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison prévue pour la lutte contre le feu.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique). Eviter le contact avec la peau, ainsi que l'inhalation des vapeurs. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable...)

Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur. Si des chiffons sont utilisés pour éponger, s'en débarrasser rapidement par incinération, car des cas d'auto-oxydation avec combustion spontanée sont connus.

Nettoyer la poudre avec un aspirateur. Laver avec de l'eau et un détergent.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

BOUGIE PARFUMEE BALADE EN FORET

Version n° : 1

Date de révision : 15/08/2021

Elimination des gaz/fumées par projection d'eau.

6.4. Références et autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8. Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

En cas d'utilisation dans des locaux exigus et chauffés : Veiller à une aération suffisante.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Stocker à température constante, dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière, dans les récipients d'origine. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

7.3. Utilisation finale particulière.

Bougie parfumée.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

Non déterminé.

8.2. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

Non déterminé.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

| | |
|---------|----------------------------|
| Aspect | : solide |
| Couleur | : ivoire |
| Odeur | : Boisée - Aqueux - Cuirée |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

BOUGIE PARFUMEE BALADE EN FORET

Version n° : 1
Date de révision : 15/08/2021

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| pH | : non approprié |
| Point de fusion | : non déterminé |
| Point d'ébullition | : non déterminé |
| Propriétés explosives | : pas explosif |
| Propriétés comburantes | : non déterminé |
| Pression de vapeur | : non déterminé |
| Densité 20°C (d20/4) | : non déterminé |
| Indice de réfraction à 20°C | : non déterminé |
| Point éclair | : non déterminé |
| Viscosité | : non déterminé |

9.2. Autres informations.

Néant.

10. STABILITE ET REACTIVITE.

10.1. Réactivité.

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.
Réaction dangereuse possible avec alcalis ou acide concentré à chaud.

10.2. Stabilité chimique.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, fumées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter.

Eviter les températures proches ou au dessus du point éclair. Ne pas chauffer les récipients fermés.

10.5. Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions de stockage recommandées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

11.1.1. Toxicité aiguë :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.2. Irritation :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.3. Sensibilisation :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.4. Mutagénicité :

Cette information n'est pas disponible.

Les produits de la parfumerie ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

BOUGIE PARFUMEE BALADE EN FORET

Version n° : 1

Date de révision : 15/08/2021

12.1. Toxicité.

Cette information n'est pas disponible.

Pour toutes substances listées au paragraphe 3 et classées EH A1 et/ou EH C1, les M FACTOR sont égaux à 1.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Cette information n'est pas disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Cette information n'est pas disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Peu mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Cette information n'est pas disponible.

12.6. Autres effets néfastes.

Inconnu.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Produit :

Les contenants doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eviter l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

Emballages contaminés :

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

BOUGIE PARFUMEE BALADE EN FORET

Version n° : 1

Date de révision : 15/08/2021

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune mesure de précaution spéciales ne sont connues.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Pas d'information pertinente à ce jour.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique.

Pas de données disponibles à ce jour.

16. AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases de danger apparaissant au paragraphe 3 :

| Classe/Cat. de danger | Phrases de danger |
|-----------------------|--|
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1 |

| | |
|-------------------|--|
| Aquatic Chronic 2 | Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2 |
| Aquatic Chronic 3 | Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 |
| Skin Corr. 1B | Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 1B |
| Skin Irrit. 2 | Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |
| Skin Sens. 1B | Sensibilisation cutanée, catégorie 1B |

Texte complet des phrases H apparaissant au paragraphe 3 :

| Codes de danger | Mentions de danger |
|-----------------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

BOUGIE PARFUMEE BALADE EN FORET

Version n° : 1

Date de révision : 15/08/2021

FICHE DE DONNES DE SECURITE établie selon directive :

- 67/548/CE et ses adaptations
- 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement 1907/2006
- Règlement 1272/2008
- Règlement 453/2010

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le but de cette Fiche de Données de Sécurité est de fournir des informations à l'utilisateur, pour lui permettre d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé lors du transport, du stockage ou de l'utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Document généré informatiquement, valable sans signature.
